

République française
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE PUYBEGON

Séance du jeudi 10 avril 2025

Date de la convocation : 28/03/2025

Membres en exercice :
13

Le dix avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20h30

Présents : 8

Présents : Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Lydie DE ARRIBA, Aymeric GUIPAUD, Karine PHALIPPOU, Nathalie PLOUVIEZ, Robert ROUFFIAC

Votants: 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Représenté(s) :

Excusé(s) : Aurélien GOULIGNAC, Angélique LALLOT, Bruno PUTTO, Michel SOULET

Secrétaire de séance:

Robert ROUFFIAC

Absent(s) : Nicolas PIC

Objet : Autorisation de défrichement pour la réalisation de la station d'épuration du village - DE_013_2025

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 20 mars 2025, il vous a été demandé de délibérer sur l'autorisation de défricher la parcelle B n° 181.

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération DE-004-2025

Considérant que la phrase "Cette opération fait suite à la distraction du régime forestier de la parcelle B n°181 de la forêt communale" doit être supprimée car il n'y a pas de plan de gestion de la forêt.

Le Conseil Municipal doit prendre une nouvelle délibération pour demande le défrichement de la parcelle B n°181.

Pour rappel, il est nécessaire de déposer à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt une demande de défrichement pour une partie de la parcelle B n° 181, située en zone A du PLU communal, pour les besoins d'implantation de la nouvelle station d'épuration, d'une emprise de 4 000 m² au nord-est de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver ce projet de défrichement pour les besoins de la construction d'équipement du service public d'assainissement collectif.
- de donner mandat à M. le maire en vue de présenter ce dossier aux autorités compétentes pour l'autorisation de défrichement.
- autorise M. le maire à signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Robert CINQ



Le secrétaire de séance
Ro

Date de transmission de l'acte: 11/04/2025
Date de réception de l'AR: 11/04/2025
081-218102150-DE_013_2025-DE
A G E D I